RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Arrêté du 10 FEV. 2016

portant désignation du site Natura 2000

Pelouses de la barbarie à Savigny-sur-Ardres

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1602530A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 pelouses de la barbarie à Savigny-sur-Ardres» (zone spéciale de conservation FR 2100262) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, qui s'étend dans le département de la Marne, sur tout ou partie du territoire de la commune suivante : Savigny-sur-Ardres.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 pelouses de la barbarie à Savigny-sur-Ardres figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1er ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 FEV. 2016

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

F. MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 2100262 Pelouses de la barbarie à Savigny-sur-Ardres
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

3150		Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*
6210		Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
6430		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
7230		Tourbières basses alcalines
91E0	*	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)
9130		Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
9160		Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

* *Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le 10 FEV. 2016

La ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

F. MITTEAULT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Site Natura 2000 "Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres"
Zone spéciale de conservation FR2100262
(Département de la Marne - Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine)

Carte au 1/25 000 annexée à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 signée le:

Pour le ministre et par délégation
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

10 FEV. 2016

François MITTEAULT

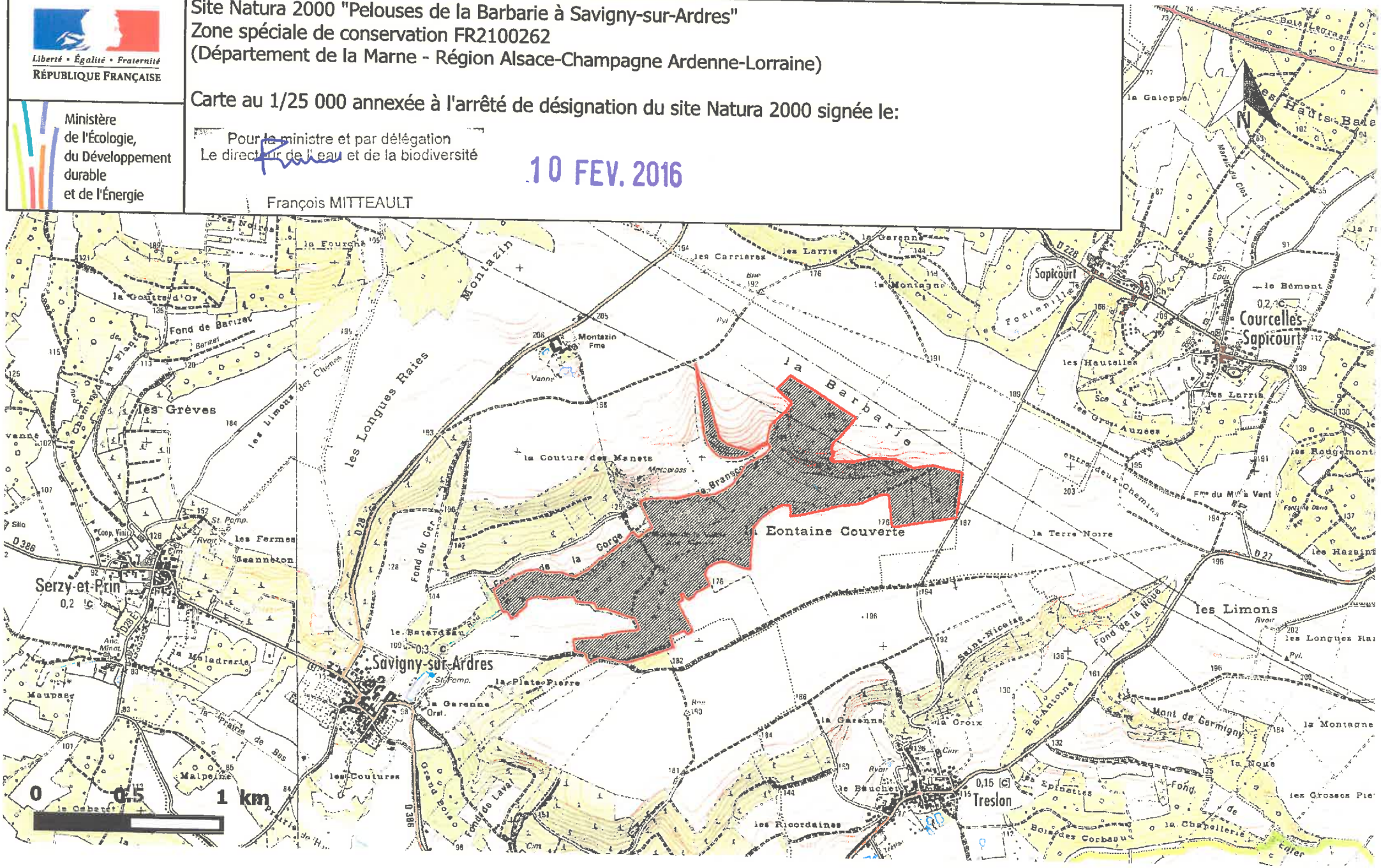

Zone Spéciale de Conservation

Echelle 1/25 000

Fond IGN Scan 25

Données DREAL - Janvier 2016